

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 40 (1952)

Heft: 797

Artikel: Dans l'Inde la femme a un nouveau visage : (suite)

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-267691>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

film allemand sur la technique de la discussion en groupe.

C'est dimanche qu'on entendit exposer, et défendre avec conviction, les propositions de Berne (lancement d'une initiative sur le plan fédéral), de Bâle (pétition au Conseil fédéral demandant une consultation féminine, statistique basée sur la loi fédérale du 23 juillet 1870), de Neuchâtel (pétition fédérale signée par des femmes), de Vaud (initiatives cantonales lancées selon un plan établi), du comité central (mandat au comité central de se mettre en relation avec les parlementaires favorables au suffrage féminin pour demander au Conseil fédéral de préparer une révision partielle de la Constitution prévoyant l'introduction du suffrage féminin).

Enfin Me André Barrelet de Neuchâtel, député, nous fit un exposé sur des possibilités d'obtenir, à la demande d'organisations neutres, des droits politiques limités dans certains domaines intéressant particulièrement les femmes. Là aussi, il faudrait procéder à des révisions partielles de Constitutions, fédérale ou cantonales.

Mme Studer, au cours de la discussion animée qui eut lieu après ces exposés, soumit encore à l'assemblée une intéressante proposition du Dr Scherrer de Winterthur, consistant à demander les droits politiques pour les femmes qui s'inscriraient au rôle électoral. Cette solution ferait tomber l'argument de ceux qui prétendent que les femmes elles-mêmes ne veulent pas ces droits.

Au moment du vote, ce furent les propositions du Comité central et de Vaud qui furent retenues pour l'activité de 1952.

A l'issue de la séance, les Bernoises nous firent aimablement les honneurs du foyer féminin « La Pergola » dont il a déjà été question dans ces colonnes.

C. W. B.

féminines de Lausanne, dans une conférence qu'elle a donnée au cercle des Etudes psychiques, que préside Mme J. Tappy et en présence de très nombreuses auditrices, a parlé de son travail dans son pays, à l'ONU, insistant sur la nécessité pour les femmes d'utiliser leur bulletin de vote, dans les nombreux pays où elles sont citoyennes, de réclamer ce bulletin dans les quinze pays où elles ne l'ont pas encore, tels le Liban, l'Arabie saoudite et la Suisse. Aux Etats-Unis, où les femmes sont depuis très longtemps citoyennes, elles exercent une influence considérable; la voix de leurs associations, très nombreuses, est écoutée; dans de nombreux domaines, les femmes jouent un rôle prépondérant; elles font brillamment leurs preuves dans les universités, dans le travail social, dans les professions, dans la réadaptation des malheureux, des infirmes, dans les hôpitaux, dans les écoles publiques. Leur influence sur l'aide à l'Europe, sur la mise en œuvre du Plan Marshall est très grande.

La situation internationale est grave; tant de dangers menacent la paix et les foyers que la femme ne peut pas, ne doit pas se soustraire à ses responsabilités; la paix, pour être sauvée, réclame les efforts de tous, la bonne volonté de tous, de toutes les intelligences masculines et féminines.

Mrs Goldman, qu'accompagnait M. Macfarland, consul des Etats-Unis à Genève, a fait projeter deux films fort bien faits, l'un consacré aux multiples activités qui s'offrent aux femmes de bonne volonté, l'autre illustrant la vie studieuse du collège de Brynmawr, qui met une bourse à la disposition de l'Association suisse des femmes universitaires.

S. B.

Une Brésilienne, d'origine bernoise, Mlle Lutz

Pendant que se discute à l'O.N.U. la question du Statut de la Femme, les femmes de Genève montrent par leur empressement auprès des déléguées étrangères qui possèdent le droit de vote depuis plusieurs années, que cette question les préoccupe maintenant tout particulièrement.

Un exemple en est cette réunion privée qui groupait spontanément l'autre soir autour de la déléguée du Brésil, Mlle Lutz, Dr en droit, avocate, une vingtaine de dames de milieux divers... Elles apprécièrent la manière charmante et féminine avec laquelle cette « spécialiste » leur exposa l'histoire intéressante de la conquête pacifique du droit de vote par les femmes brésiliennes, droit de vote que la Constitution ne leur refusait pas, mais dont l'usage dut être habilement et patiemment gagné.

Elles en retiendront surtout: « Qu'il fallut s'efforcer d'abord de gagner un Etat, pour qu'ensuite tous le suivent. » Puis cette conclusion si sage et pour certaines rassurantes: « Comme il faut à un foyer heureux, l'influence du père et de la mère, il faut à ce foyer agrandi qu'est la ville ou le pays,

Travaux de la Commission de la femme

La sixième session de la Commission de la condition de la femme, dont nous avions annoncé l'ouverture dans notre précédent numéro, s'est terminée le 5 avril.

Conformément à la décision prise à la session du Conseil économique et social, en septembre dernier, le nombre des états représentés a été augmenté et porté de 15 à 18. Actuellement ce sont la Birmanie, le Brésil, la Biélorussie, le Chili, la Chine, Cuba, les Etats-Unis, la France, l'Iran, le Liban, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, les Pays-Bas, la Pologne, la République Dominicaine, la Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord, l'URSS.

Les déléguées sont, comme bien l'on pense, des femmes; cependant, Mme Sutherland (Grande-Bretagne) n'ayant pu assister aux premières séances de la session, elle fut remplacée par M. Beith, représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'Office européen des Nations Unies. Il se trouvait donc parmi les déléguées, un délégué. Et nous savons que certaines personnes sont d'avis que cette Commission gagnerait peut-être en prestige, devant l'opinion publique, si certains pays envoyaient, à tour de rôle, des délégués.

Le Bureau était composé de la manière suivante: Mme Lefebvreux (France) présidente, Mme Ana Figueroa (Chili) première vice-présidente, Mlle F. Kalinowska (Pologne) deuxième vice-présidente, la Begum Fida Hassam (Pakistan) rapporteure.

Parmi les organisations non-gouvernementales à statut consultatif, douze étaient des associations exclusivement féminines.

On discuta pendant de nombreuses séances du texte de la Convention sur les droits politiques de la femme, texte qui avait été élaboré dans les précédentes sessions et qui a été envoyé, selon une décision du Conseil économique et social, aux divers gouvernements membres de l'ONU, pour qu'ils aient le loisir d'apporter leurs critiques et suggestions, puis qu'ils seront appelés à le ratifier, une fois que l'Assemblée l'aura adopté. Jusqu'ici vingt gouvernements ont envoyé des observations et suggestions qui ont été examinées à cette sixième session. Les représentantes de plusieurs gouvernements avaient formulé des projets de résolutions tenant compte des observations reçues.

D'autre part les représentantes de l'Iran et du Liban avaient verbalement émis la proposition de maintenir le texte primitif, adopté au cours de la cinquième session, celui-là même qui a été soumis aux gouvernements et c'est cette proposition qui a été adoptée.

Les trois articles fondamentaux de la convention sont libellés comme suit:

Art. 1. — Les femmes auront, dans des conditions d'égalité avec les hommes, le droit de vote dans toutes les élections.

Dans l'Inde la femme a un nouveau visage

(suite)

La nouvelle Constitution de l'Inde accorde aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes, notamment les droits civiques. Elle protège les femmes contre la discrimination et leur assure salaire égal pour travail égal. Pour beaucoup d'entre elles, cependant, ces droits n'existent que sur le papier, car leur place dans la société est encore très inférieure. Leur lutte vise avant tout à vaincre l'ignorance, les préjugés, l'analphabétisme. Elles s'efforcent d'obtenir la modification et la codification des anciennes lois hindoues qui, à de nombreux égards, sont en contradiction avec les termes de la Constitution. Les femmes réclament notamment l'abolition de la polygamie, le droit à l'héritage, deux exemples parmi plusieurs autres. Mais l'analphabétisme et l'ignorance ont des racines bien profondes, et nombreuses sont les femmes qui se désintéressent de cette lutte, tandis que d'autres craignent, avec les hommes, qu'une modification des coutumes traditionnelles ne porte préjudice à la vie familiale telle qu'elle existe en Inde depuis des siècles. Le gouvernement lutte contre ces préjugés et s'efforce de convaincre le peuple que la Constitution doit se traduire dans les faits si l'Inde veut progresser parallèlement aux autres pays démocratiques.

Des milliers de femmes, cependant, montrent aux autres le chemin. Les villes industrielles comptent toutes un certain pourcen-

l'influence des femmes à côté de celle des hommes, plus spécialisés dans les finances ou la politique, afin de développer les œuvres nécessaires dans le domaine social, dans celui de la protection des femmes, des enfants, des malheureux, etc. C'est ainsi qu'essaient de travailler les femmes brésiliennes. Et, point intéressant, cette réforme fut bienfaisante à beaucoup de femmes elles-mêmes, à beaucoup de femmes oisives qui ne s'intéressaient

Art. 2. — Les femmes seront, dans des conditions d'égalité avec les hommes, éligibles à tous les organismes élus, constitués en vertu de la législation nationale.

Art. 3. — Les femmes auront, dans des conditions d'égalité, le même droit que les hommes d'occuper tous les postes et d'exercer toutes les fonctions publiques établies en vertu de la législation nationale.

Le Conseil international des femmes — on sait que dans les commissions, les représentantes des organisations consultatives, peuvent émettre certaines suggestions au cours d'une séance — avait suggéré une modification de texte à l'art 1, pour qu'il ne fût pas seulement questions d'élections, mais aussi de consultations sur des textes de lois par exemple, de plébiscites...

Une modification de ce genre, nous paraissait, à nous, auditrices suisses, extrêmement désirable. Ceux qui ont l'habitude de la démocratie directe et de ses fréquentes consultations, les considèrent dans bien des cas, comme d'une plus grande importance que les élections. Mais les déléguées présentes n'ont pas vu la nécessité de spécifier un semblable détail, les votations populaires ne sont monnaie courante qu'en Suisse et comme la Suisse n'est pas membre des Nations Unies et que les femmes n'y ont pas de droits politiques... la proposition du Conseil international des femmes n'a pas eu de suite.

Il était encore prévu, à l'ordre du jour d'examiner la condition de la femme en droit public, d'après la documentation recueillie par le Secrétariat (grâce aux questionnaires envoyés à tous les pays du monde) et en droit privé. Sur ce point, les déléguées ont discuté sur la base d'un rapport du Secrétaire général dont nous reparlerons.

Pour que la femme jouisse d'une liberté égale à celle de l'homme, il faut qu'elle ait accès comme lui aux études; l'UNESCO, dont on discute le rapport s'efforce de donner des possibilités d'instructions aux femmes de nombreux pays qui sont encore mal équipés sous ce rapport.

Les problèmes de l'accès pour les femmes aux diverses carrières ou métiers, du salaire égal, du chômage des travailleuses âgées, du travail à mi-temps, de la participation des femmes aux Nations Unies, fournirent encore le thème de débats prolongés.

On le voit, les préoccupations qui nous absorbent, nous féministes, dans notre petit pays, se retrouvent à l'échelle mondiale et c'est toujours les mêmes obstacles qu'il faut surmonter, quelle que soit la latitude ou la couleur de la peau, pour obtenir que la population féminine d'une grande partie du globe sorte un jour de l'état de sujétion où elle a été maintenue.

tage d'ouvrières d'usines dont le travail, malgré des conditions très dures, est très efficace. Le travail dans les mines n'est généralement pas très recherché, mais les femmes indiennes le considèrent comme une carrière qui leur permet de sauvegarder leur vie familiale. A la campagne, la présence de la femme est indispensable. Sa tâche y est double, car elle doit non seulement participer aux travaux des champs, mais aussi s'occuper du ménage. Jusqu'ici, le principal héritage des femmes a été la misère, la sous-alimentation et l'insécurité. Celles appartenant aux « cols blancs » et aux classes moyennes ont, elles aussi, lutté pour une meilleure instruction et une amélioration de leur niveau économique, qui reste relativement bas.

Mais leurs efforts ont déjà porté des fruits. Des comédiennes et des danseuses du niveau de Mrinalini Sarabhai et d'Amala Nandy, par exemple, se sont fait une renommée mondiale; des parlementaires comme Renuka Ray, Durga Bai et Ammu Swaminadhan, luttent pour la cause de la femme avec le courage et la ténacité de pionniers; des fonctionnaires de tous grades se distinguent dans la carrière administrative, tenant solidement en main ferme les leviers de commande. Toutes sont animées par l'espoir que les nouveaux programmes sociaux et éducatifs permettront la formation d'une génération qui bénéficiera enfin de leurs efforts de pionniers. (UNESCO)

à rien, et qui pour faire face à leurs responsabilités, se sont développées et sont devenues capables d'intérêt et d'initiative dans maints domaines.

Simone Pierre.

Il ne nous est pas possible de présenter à nos lecteurs, ces dix-huit silhouettes féminines, nous nous limitons à quelques-unes en nous excusant auprès des autres.

IN MEMORIAM

Mme Treub-Cornaz

Le Mouvement féministe a perdu une fidèle amie avec Mme Adèle Treub-Cornaz, décédée à Champ-Soleil, le 19 mars, à l'âge de 91 ans. L'an passé, les autorités lausannoises, les milieux coopératifs avaient fêté ses 90 ans, admirant sa vivacité d'esprit, l'intérêt qu'elle portait à toutes choses et la fidélité qu'elle gardait au mouvement féministe et au mouvement coopératif.

Mme Treub avait passé la majeure partie de sa vie en Hollande, où elle a suivi des cours d'économie politique à l'université d'Amsterdam. Elle parlait plusieurs langues et écrivait allègrement. Rentrée au pays, fixée d'abord à Faoug puis à Lausanne, elle prit une part très active au mouvement coopératif, source d'entente entre les peuples, pensait-elle; elle a fondé en 1935 l'Union des coopératrices romandes et l'a présidée jusqu'en 1939; elle a pris une part active à la vie de la section de Lausanne des coopératrices. Elle a été la vice-présidente de la Guilde suisse des coopératrices.

Mme Graff-Chambaz

Le jour de Pâques est décédée à Lausanne, à l'âge de 67 ans, après une cruelle maladie, chrétiennement supportée, Mme Auguste Graff-Chambaz, la femme de M. Emile Graff, inspecteur forestier, qui à Morges d'abord, puis à Lausanne, a donné beaucoup de son cœur, de son courage moral aux associations féminines, au Suffrage féminin, dont elle a été une des propagandistes, à la collaboration des femmes à l'administration de l'Eglise nationale vaudoise, notamment aux deux campagnes pour l'élection des femmes aux conseils de paroisse, à l'Union des Femmes de Lausanne, dont elle a été la dévouée caissière pendant quinze ans, jusqu'à fin 1949. Elle a été une des organisatrices de la journée des femmes vaudoises, où elle s'occupait notamment du pique-nique; elle assumait avec joie les besognes les plus humbles et les plus ennuyeuses qui, avec elle, perdaient de leur ennui et devenaient joyeuses.

S. B.

Mlle Caroline Jaquillard

La dolente octogénaire qui s'est éteinte, le 19 avril, à Lausanne, après une longue maladie, a été une des personnalités lausannoises les plus marquantes de ce premier demi-siècle. Nous reviendrons plus longuement sur la carrière de la fondatrice de la Bibliothèque française.

MATURITES
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION

École LEMANIA
LAUSANNE

45 professeurs
méthode nouvelle
programmes individuels
gain de temps

TÉLÉPHONE
23.05.12

Prix littéraire

C'est une fille du peintre Bille, née à Sierre, vivant à Fully où, femme du poète Maurice Chappaz, elle élève trois enfants pleins de turbulence et de tempérament: Corinna Bille a un visage doux et tranquille qui change quand elle sourit, des yeux pleins de profondeur, qui voient au-delà, et une sensibilité prête à accepter les redevances qui grattent aux portes, à Vercorin, et les esprits qui hantent le château de Courten à Sierre. Après avoir publié des vers, un roman historique « Theoda », quatre nouvelles portant le titre de la première, « le Grand Tourment », qui lui ont valu, ce mois de mars, le prix littéraire Esenwein, elle rêve de nouveaux travaux: encore des nouvelles, une réédition de son roman « le Sabot de Vénus », d'autres encore que nous espérons lire dans un avenir rapproché.

Car Mme Corinna Bille possède un authentique talent de conteuse et de poète, et elle a d'autant plus de mérite que la vie d'une mère n'est guère favorable au recueillement nécessaire à la création littéraire. Quelles femmes ont le privilège de « her own room », comme disait V. Woolf? de cette retraite à l'abri des soucis et de la vie quotidienne, qui contribue incontestablement à la création poétique et à l'éclosion de l'œuvre littéraire.

Le talent de Mme Bille est assez grand pour surmonter les obstacles matériels et nous attendons de cette jeune femme encore des contributions à la vie littéraire, non seulement valaisanne, mais romande.

S. B.